



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale, Saint-Ambroise-de-Kildare (Québec) J0K 1C0

KILDARE EXPRESS

VOLUME 1—24 AVRIL 2014

Aux usagers de l'aqueduc municipal

La Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare avise les usagers des réseaux d'aqueduc desservis par la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare et par la Municipalité de Saint-Charles-Borromée que nous procéderons, **dans la semaine du 5 mai 2014**, au drainage des conduites de l'aqueduc.

Veuillez prendre note qu'il est possible que votre eau se brouille, mais celle-ci demeurera potable en tout temps.

Cependant, advenant que vous notiez des particularités quant à la qualité de l'eau, nous vous prions de communiquer avec nos services municipaux au 450 755-4782.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Reynald Mc Maniman
Inspecteur municipal

Réforme cadastrale à Saint-Ambroise-de-Kildare | Participation des propriétaires requise

Les propriétaires sont appelés à participer depuis avril 2013, la firme Procad Géomatique <http://procadastre.ca/> a commencé à réaliser la réforme cadastrale sur le territoire de Saint-Ambroise-de-Kildare. Cette réforme est une opération d'envergure qui s'inscrit dans le Programme de réforme du cadastre québécois, une initiative du ministère des Ressources naturelles du Québec qui a pour objectif de constituer une image complète et fidèle du morcellement foncier pour l'ensemble du Québec.

Qu'est-ce que le cadastre?

Le cadastre identifie votre propriété sur un plan par un numéro de lot. Ce plan montre les mesures, la superficie, la forme et la position de votre propriété par rapport aux propriétés voisines. Le cadastre sert à enregistrer les droits se rapportant à votre propriété. Il facilite les transactions et protège les investisseurs. Le cadastre, qui existe depuis 1860, contient des données manquantes à une représentation complète des lots et comporte des inexactitudes. C'est pourquoi le ministère des Ressources naturelles du Québec a entrepris de le réformer. Pour de plus amples informations, consulter le site internet du ministère des Ressources naturelles, section foncier, soit l'adresse internet suivante :

<http://www.mrn.gouv.qc.ca/foncier/cadastre/index.jsp>

Saint-Ambroise-de-Kildare

Dans votre région, les levés de terrain ont débuté en décembre 2013 et seront plus intensifs à partir du début avril 2014. Afin que nous représentions correctement votre propriété sur le plan cadastral, nous vous suggérons de baliser (identifier par du ruban de couleur ou de la peinture) les repères ou marques identifiant les limites de votre propriété. Vous recevrez également, pour ceux ne l'ayant pas déjà reçu, une carte postale vous rappelant notre présence dans votre secteur. Également, si vous avez en votre possession des documents essentiels à la représentation de votre propriété (certificat de localisation, procès-verbal de bornage, etc.), vous pouvez nous les transmettre directement par courriel gpr@procadastre.ca, par la poste à votre Municipalité:

850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare (Québec)
J0K 1C0

Conséquences de la rénovation cadastrale

Si votre propriété est déjà cadastrée et ne contient pas d'erreur ou d'anomalie, la rénovation cadastrale n'aura pour effet que de changer le numéro de lot de votre propriété ou de regrouper sous un seul numéro les lots formant votre propriété actuelle. Si votre propriété n'est pas déjà cadastrée et est désignée par une ou des parties de lot, la rénovation cadastrale aura pour effet de cadastrer votre propriété soit : un numéro de lot distinct, des mesures et une superficie. Si vous ne désirez pas regrouper vos parties de lot, il est primordial de nous en faire part. Une fois le projet complété dans votre secteur, les nouveaux lots ainsi créés seront intégrés au cadastre informatisé du Québec.

Aux usagers de l'aqueduc municipal



Camp de jour estival | Inscriptions

Il est encore temps d'inscrire vos enfants au camp de jour pour l'été 2014. Le dépliant d'informations comprenant la description des activités ainsi que tous les tarifs se trouve sur le site internet de la Municipalité (www.saintambroise.ca).

Pour que vos enfants soient assurés de recevoir un chandail à l'image du camp, l'inscription doit être faite avant le 16 mai prochain. Tant qu'il restera de la place pour une activité, vous pourrez inscrire vos enfants au plus tard 6 jours ouvrables avant le début de la semaine concernée.

COURS DE TENNIS POUR TOUS

SESSION PRINTEMPS 2014

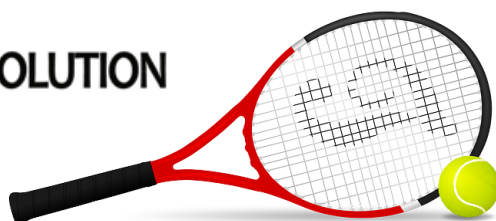
Venez apprendre les rudiments du tennis avec les professionnels de **Tennis Évolution**. La session de printemps est prévue du 12 mai au 9 juin 2014 (5 semaines). Inscrivez-vous rapidement, les places sont limitées !

Tous les lundis du 12 mai au 9 juin 2014	Pour qui ?	Durée du cours	Tarifs résidents
17 h à 18 h	Enfants 5 à 8 ans	1 h	35 \$ / enfant
18 h à 19 h	1 parent et 1 enfant	1 h	37,50 \$ / parent 35 \$ / enfant
19 h à 20 h	15 ans et +	1 h	35 \$ / 15 à 17 ans 37,50 \$ / 18 ans et +
20 h à 21 h 30	Cours avancés	1 h 30	56,25 \$ / participant

Pour connaître les tarifs non-résidents, ajoutez 25 % au tarif choisi

Inscriptions jusqu'au 2 mai 2014

En ligne : www.saintambroise.ca
 Par téléphone : 450 755-4782 poste 105
 En personne : 850, rue Principale, Saint-Ambroise-de-Kildare



Inauguration | Jeux d'eau

Vous et votre famille êtes invités à l'inauguration des nouveaux jeux d'eau.

Venez profiter du site du chalet des loisirs et ainsi amorcer l'été en beauté!

**Samedi le 21 juin 2014
à 13 h
au chalet des loisirs**

